

PROCES-VERBAL/COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel JOBIN.

Date de convocation : 5 juin 2024

Présent(e)s : Messieurs JOBIN Emmanuel, FARDOUX Laurent, LOREC Gildas, RICHARD Guillaume et JAMET Stève Mesdames TAROT Sylvie, DURRIEU Françoise, BRET-CARRER Virginie, ROBIGO Magdalena et BAUDRY Mireille

Absent(e)s : Messieurs FRENEAU Patrick et BEGAUD Yann et Mesdames AUGUIN Catherine, BOULINEAU Cécile et DOUET Emilie

Pouvoirs : Monsieur FRENEAU Patrick donne pourvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel Madame AUGUIN Catherine donne pouvoir à Madame Sylvie TAROT Madame BOULINEAU Cécile donne pouvoir à Madame BAUDRY Mireille Madame DOUET Emilie donne pouvoir à Monsieur LOREC Gildas

Secrétaire de Séance : Monsieur LOREC Gildas

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 10 Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs accordés pour la séance : 4

Début de la séance 20h30

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède ensuite à l'élection du secrétaire de séance. L'Assemblée vote à l'unanimité, la désignation de Monsieur LOREC Gildas comme secrétaire de cette séance.

Monsieur le Maire constate les absences des élus et excusés, Messieurs FRENEAU Patrick et BEGAUD Yann et Mesdames AUGUIN Catherine BOULINEAU Cécile et DOUET Emilie.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs donnés :

Monsieur FRENEAU Patrick donne pourvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel Madame AUGUIN Catherine donne pouvoir à Madame Sylvie TAROT

iviauanie Audoni Catherine donne podvon a Madanie Sylvie TAROT

Madame BOULINEAU Cécile donne pouvoir à Madame BAUDRY Mireille

Madame DOUET Emilie donne pouvoir à Monsieur LOREC Gildas

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024

Monsieur le Maire s'assure que tous les membres de l'assemblée ont bien pris connaissance du procès-verbal au préalable de la séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions, des remarques puis de se prononcer.

Il rappelle que ce dernier n'est désormais plus à signer en fin de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; O Abstention; O Contre

2- Décision modificative n°01/2024

Monsieur le Maire invite Madame Françoise DURRIEU, adjointe en charge des Ressources Humaines et des Finances de la commune à présenter le sujet.

Il est demandé au conseil d'approuver les mouvements suivants en Investissement :

D'approvisionner la ligne d'investissement 2157 – Matériel et outillage technique pour l'achat d'une nouvelle tondeuse dont le devis est de 1169.97 €. Il est proposé de prendre les crédits sur la ligne 2182 – Matériel de transport (crédits non utilisés entièrement pour la nouvelle remorque). Cette dépense est également financée par l'ajout de la recette de 896.03 € correspondant au remboursement de la part de Groupama suite au vol du matériel technique.

Il est également proposé au conseil de rajuster les lignes comptables de fonctionnement afin de répondre aux changements au niveau de ressources humaines. En effet, il y a un recrutement en CDD au service technique pour la saison estivale et 2 CDD de 3 mois avant proposition de stage pour le service administratif. Afin de répondre à ce besoin, nous ajoutons en recettes les indemnités de l'assurance suite à l'absence de la secrétaire générale de mairie :

- + 9 994.14 € au 6218 Autre personnel extérieur
- 6 800.00 € au 6411 Personnel Titulaire
- + 3 494.14 € au 6419 Remboursement sur rémunération

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur les modifications suivantes :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|----------|--|---------|--|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant | |
| 2157 (21): Matériel et outillage technique | 1 169,97 | 021 (021): Virement de la section de fonct | 896,03 | |
| 2182 (21) : Matériel de transport | -273,94 | | | |
| | 896,03 | | 896,03 | |

FONCTIONNEMENT

| | Recettes | | |
|-----------|---|---|--|
| Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant | |
| 896,03 | 6419 (013) : Remboursements sur rémunéra | 3 494,14 | |
| 9 994,14 | 75888 (75) : Autres | 896,03 | |
| -6 800,00 | | | |
| 300,00 | | | |
| 4 390,17 | | 4 390,17 | |
| | | 5 286,20 | |
| | 896,03 9 994,14 -6 800,00 300,00 4 390,17 | Montant Article (Chap.) - Opération 896,03 6419 (013) : Remboursements sur rémunéra 9 994,14 75888 (75) : Autres -6 800,00 300,00 | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les modifications budgétaires présentées cidessus.

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; 0 Abstention; 0 Contre

3- Modification des statuts du SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré « Aux activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
 - « Sur demande des collectivités membres, <u>de leurs groupements et de leurs établissements</u>, le Syndicat peut accompagner <u>leurs</u> interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Après en avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; 0 Abstention; 0 Contre

4- Affiliation du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis au Centre de Gestion

Le syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985

Considérant que la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025,

Il convient donc au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande d'affiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable.

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; 0 Abstention; 0 Contre

Madame TAROT demande pourquoi le SCoT adhère ? Monsieur le Maire explique que cela est devenu nécessaire pour eux afin de pouvoir recruter leur première ressource humaine.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le SCoT sera voté d'ici fin 2024 et que notre PLUI-H devra être en cohérence avec ce SCoT.

5- Avis sur les éoliennes secteur Puyvineux

Considérant que durant 31 jours, du mercredi 12 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du PARC EOLIEN DE PUYVINEUX, composé de neuf éoliennes sur les communes de AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA JARRIE et SAINT-CHRISTOPHE, déposée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 4 est réalisée.

Considérant que toutes les communes concernées par l'affichage de cette enquête publique dont la commune de Ballon, sont priées de bien vouloir délibérer sur le projet ou à défaut de délibération de bien vouloir me faire savoir par retour de mail qu'aucune décision n'a été prise, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

Depuis 2017, la société Eolise, basée à Chasseneuil du Poitou, étudie la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Saint-Christophe.

- Le projet a fait l'objet des études réglementaires classiques pour ce genre de projet, acoustiques, paysagères, fauneflore et vent.
- Le projet comprend 9 éoliennes d'une hauteur maximale de 182m. Il se répartie sur 3 communes : Aigrefeuille d'Aunis (6 éoliennes), La Jarrie (2), Saint-Christophe (1).
- Les éoliennes ont une capacité unitaire de 5MW soit un parc de 45 MW. Ce parc couvrira la consommation électrique de 67 900 personnes.
- Les éoliennes se trouvent en moyenne à 810m des premières habitations. L'éolienne la plus proche se trouve à 620m.
- Les retombées économiques du parc éolien représentent plus de 315 000 € par an pour les communes et les communautés de communes, concernées, pendant toute la phase d'exploitation des éoliennes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a organisé une réunion publique pour d'éventuelles éoliennes sur la commune de Ballon et que des porteurs de projets ont été rencontrés. Dans la continuité de cette action, il est proposé de voter favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet éolien de Puyvineux.

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

174Pour; 0 Abstention; 0 Contre

6- Charte informatique de Ballon suite à avis du Comité Social Territorial du CDG17

Vu la délibération 09/2023-02 validant la constitution de la charte informatique communale de Ballon,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 avril 2024,

Considérant que la charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources numériques mises à la disposition des Utilisateurs du système d'information et communication de la commune de Ballon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette charte informatique et autoriser Monsieur le Maire la signer

Nombre:

• de Conseillers en exercice : 15

• de Présents : 10

• de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; 0 Abstention; 0 Contre

7- Adhésion à l'Association Les Maires pour la Planète

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour l'année 2024.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, vous bénéficierez :

- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- D'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- De ressources documentaires (guides pratiques, fiches actions).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'association et plusieurs de ses membres, sont venus visiter récemment le cimetière (pour le projet de gazonnement) et le Tiers-Lieu Au Local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'adhérer pour l'année 2024 à l'association Les Maires pour la Planète.
- désigne comme représentants : titulaire : Emmanuel JOBIN ; suppléante : TAROT Sylvie et comme chargé de communication : Mme LEFEVRE (secrétaire générale de mairie)

Nombre:

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 10
- de suffrages exprimés : 14 (dont 4 pouvoirs)

14 Pour; 0 Abstention; 0 Contre

Questions diverses

- Bilan comptable intermédiaire de l'exécution budgétaire au 31/05/2024

| Investissement | | | | | | | | | | | |
|----------------|-------------------------------|------------|-----------|------------|--|------|--|------------|------------|-------------|--|
| DEPENSES | | 100% | 14% | 86% | | RECE | TTES | 100% | 40% | 60% | |
| Code | Libellé | Budget | Réalisé | Solde | | Code | Libellé | Budget | Réalisé | Solde | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 209 860,00 | 32 168,79 | 177 691,21 | | 001 | Excédent d'investissement reporté | 122 531,63 | 122 531,63 | 0,00 | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 35 899,00 | 1 584,77 | 34 314,23 | | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 11 913,94 | 1 490,82 | -10 423,12 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 136 491,00 | 19 014,04 | 117 476,96 | | 041 | Opérations patrimoniales | 82 470,26 | 46 682,82 | -35 787,44 | |
| | | | | | | 10 | Dotations, fonds divers et reserves + FCTVA | 76 377,19 | 6 568,68 | -69 808,51 | |
| | | | | | | 13 | Subventions d'investissement reçues | 171 427,24 | 20 481,48 | -150 945,76 | |
| | Total: | 382 250,00 | 52767,6 | 329482,4 | | | Total: | 382250 | 151072,61 | -231177,39 | |

| Fonctionnement | | | | | | | | | | | |
|----------------|--|------------|------------|------------|---|------|---|------------|------------|-------------|--|
| DEPENSES 1 | | 100% | 45% | 55% RECE | | | TTES | 100% | 46% | 54% | |
| Code | Libellé | Budget | Réalisé | Solde | (| Code | Libellé | Budget | Réalisé | Solde | |
| 011 | Charges à caractère général | 155 472,96 | 57 950,79 | 97 522,17 | 0 | 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 152 674,52 | 152 674,52 | 0,00 | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 165 947,00 | 74 777,06 | 91 169,94 | O | 013 | Atténuations de charges | 0,00 | 994,91 | 994,91 | |
| 014 | Atténuations de produits | 38 630,00 | 12 878,00 | 25 752,00 | 7 | 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 1 848,00 | 947,50 | -900,50 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 227,04 | 0,00 | 4 227,04 | 7 | 73 | Impôts et taxes | 42 067,48 | 7 355,84 | -34 711,64 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 261 290,00 | 134 874,93 | 126 415,07 | 7 | 731 | Impositions directes | 305 560,00 | 102 021,00 | -203 539,00 | |
| 66 | Charges financières | 12 350,00 | 6 013,37 | 6 336,63 | 7 | 74 | Dotations et participations | 110 090,00 | 18 024,00 | -92 066,00 | |
| 67 | Charges spécifiques | 1 000,00 | 0,00 | 1 000,00 | 7 | 75 | Autres produits de gestion courante | 26 671,00 | 14 787,44 | -11 883,56 | |
| | | | | | 7 | 76 | Produits financiers | 6,00 | 35,20 | 29,20 | |
| | Total : | 638 917,00 | 286 494,15 | 352 422,85 | | | Total : | 638 917,00 | 296 840,41 | -342 076,59 | |

Le Fond Vert

Présentation de la circulaire 2024

La commune a comme projet le passage au LED de l'ensemble de l'éclairage publique via le SDEER.

- Recrutement saisonnier – service technique

Un agent technique est recruté en renfort saisonnier à 28h/semaine pour l'entretien des espaces verts du 3 juin au 18 août 2024, via AUNIS GD.

- Recrutement service administratif

Deux entretiens ont été passés pour le poste d'adjoint administratif à 35h en renfort du poste de secrétaire générale de mairie.

Un profil a été retenu pour une mission du 17 juin au 31 août.

La mairie est en contact pour un éventuel mi-temps qui serait partagé avec une autre mairie.

A ce stade, nous ne savons pas quel poste sera créé (concernant le taux horaire).

- Dates des prochains conseils municipaux

8 juillet : maintenu : NON sauf si cas d'urgence

12 août : maintenu : NON

9 septembre 14 octobre 18 novembre 9 décembre

- Point du SIVOS

Retour sur l'arrêté du Préfet

- Cimetière : extension ; produits chimiques ; déjections ...







Le CAUE est venu la semaine dernière pour parler de l'aménagement de l'extension : il faut intégrer ce qu'il y a autour du cimetière. Créer un cheminement traversant le cimetière. Le souhait de la commune est de végétaliser cette extension. Le CAUE fera une proposition courant août. En attendant, la commune peut tout de même procéder à la construction de la clôture. Cela sera un grillage végétalisé, il faudra détruire plusieurs figuiers mais en conserver au minimum 1.

Il est même proposé de végétaliser la partie existante du cimetière.

Madame BAUDRY souhaite que la commission soit sollicitée avant toute prise de décision pour le cimetière : notamment concernant l'extension et les nouvelles places.

- Retour sur les élections du 9 juin

Des nouvelles élections vont donc avoir lieu le 30 juin et le 7 juillet pour les législatives suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée par Monsieur le Président Emmanuel MACRON le 9 juin 2024, à l'issue des résultats des élections européennes.

- Fête de l'école de Ballon le 21/06/2024
- Fête du village le 6 juillet 2024

Recherche de bénévoles afin de sauver la fête du village!

*** *** *** ***
SEANCE LEVEE A 22h30